

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LVX

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT

du 27 septembre 1947

Le Conseil d'Etat

vu la nécessité de donner des noms aux chemins créés par le remaniement parcellaire du "Mont de Russin" et de réviser les dénominations existantes ;

vu les recherches faites par le service des Archives d'Etat en date du 1er juillet 1947 ;

vu le préavis favorable de la commune de Russin en date du 29 août 1947 ;

vu le préavis favorable de la commune de Satigny en date du 2 août 1947 ;

vu la correspondance échangée entre l'administration des postes, la commune de Satigny et le Département des travaux publics ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931 ;

A R R E T E :

De donner le nom de :

1. Chemin de l'Allondon au chemin actuellement dénommé "chemin de Peissy à Malval".
- ✓ 2. Chemin de la Ficoule au chemin actuellement dénommé chemin communal du Pré des Bois.
- ✓ 3. Chemin de la Motte au chemin actuellement dénommé chemin communal des Baillets à Peissy.
- ✓ 4. Chemin de la Chaumas, nouveau chemin sans issue partant du lieu dit "La Chaumas" en direction de Peissy.
- ✓ 5. Chemin de Pré-Dauphin, nouveau chemin partant du chemin des Baillets en direction de Peissy.
- ✓ 6. Chemin de Tatte Mathy, nouveau chemin partant du chemin des Baillets et qui aboutit au chemin de la Chaumas.

./..

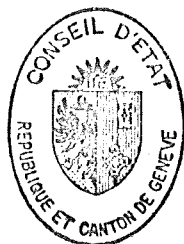
Séance du 27 septembre 1947

7. Chemin des Bailleurs au chemin actuellement dénommé chemin des Bailleurs à Châtelet.

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux 5 ex.
Archives 1 ex.
Sautier 2 ex.



Certifié conforme
Le Chancelier d'Etat :

F. Combel